

Date de transmission de l'acte : 15/12/2025

Date de réception de l'AR : 15/12/2025

062-216208694-DE\_025\_2025

AGEDI



*République Française*  
*Département du Pas-de-Calais*  
*Arrondissement d'Arras*  
**COMMUNE DE WAILLY**

Séance du lundi 08 décembre 2025

Délibération N° DE\_025\_2025

| NOMBRE DE MEMBRES          |          |            |
|----------------------------|----------|------------|
| En exercice                | Présents | Votants    |
| 15                         | 10       | 12         |
| Date de la convocation :   |          |            |
| Pour                       | Contre   | Abstention |
| 12                         | 0        | 0          |
| Résultat du vote : adoptée |          |            |

Le huit décembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Mickaël AUDEGOND.

Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Colette NOURRY, Dominique LEFEBVRE, Franco GRACEFFA, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

Représentés : Ingrid LORIDANT représentée par Colette NOURRY, Gaétane DELATTRE représentée par Dominique LEFEBVRE

Absents et Excusés : Jérémy PRONIEZ, Nathalie BART, Frédéric PONTHEUX

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean-Marc CLABAUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Rythmes scolaires**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de valider le maintien de la semaine à quatre jours comme rythme scolaire de l'école Robert Doisneau de Wailly.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter cette délibération à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,  
Mickaël AUDEGOND